

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT DE THIERS

COMMUNE DE THIERS

DCM 2026-53

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Festival musical la PAMPARINA 2026

Le Maire de la Commune de THIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu le Code la Commande Publique ;

Vu la délibération n°6 en date du 28 mars 2026 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru le 17 avril 2026 sur la plateforme de dématérialisation centreofficielles.com avec une date limite de remise des offres fixée au 19 mai 2026 ;

Vu l'avis de la Commission des Marchés Passés en Procédure Adaptée (CMAPA) en date du 04 juin 2026 ;

Considérant l'analyse des offres et les propositions des entreprises :

Lot 1 – Restauration événementielle : entreprise TIEMA FARIDA – LES P'TITS MIJOTES (63000 CLERMONT-FERRAND) pour un montant de 17,75 euros Hors Taxes (HT) par repas ;

Lot 2 – Sécurité dynamique : entreprise PROXIMO SECURITE (63170 AUBIERE) pour un montant unitaire par heure 23,00 euros HT pour la surveillance de jour, de 25,30 euros HT pour la surveillance de nuit et la surveillance de jour le dimanche et 27,60 euros HT pour la surveillance de nuit le dimanche ;

Lot 3 – Sécurité statique : entreprise PROXIMO SECURITE (63170 AUBIERE) pour un montant unitaire par heure 23,00 euros HT pour la surveillance de jour, de 25,30 euros HT pour la surveillance de nuit et la surveillance de jour le dimanche et 27,60 euros HT pour la surveillance de nuit le dimanche ;

Lot 4 – Location de structures scéniques : entreprise TRANSIT 2 (63430 PONT-DU-CHÂTEAU) pour un nombre maximum de scènes pouvant être commandés de 4 à appliquer en fonction des prix unitaires par scène indiqués dans le bordereau des prix unitaires ;

Lot 5 – Location de son, lumière et backline : entreprise STS (63430 PONT-DU-CHÂTEAU) pour un nombre maximum de dispositif par scène pouvant être commandés de 4 pour la sonorisation et 4 pour l'éclairage. Les prix seront à appliquer en fonction des prix unitaires par scène indiqués dans le bordereau des prix unitaires ;

Lot 6 – Location de WC publics-toilettes écologiques et urinoirs : entreprise SARL CAUX LOC (76890 BEAUVAL-EN-CAUX) pour un montant total de 7 687,00 euros HT.

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} :

Un marché public de fournitures courantes et de services pour l'organisation du festival musical la PAMPARINA 2026 est conclu avec :

Lot 1 – Restauration événementielle : entreprise TIEMA FARIDA – LES P'TITS MIJOTES (63000 CLERMONT-FERRAND) pour un montant de 17,75 euros Hors Taxes (HT) par repas ;

Lot 2 – Sécurité dynamique : entreprise PROXIMO SECURITE (63170 AUBIERE) pour un montant unitaire par heure 23,00 euros HT pour la surveillance de jour, de 25,30 euros HT pour la surveillance de nuit et la surveillance de jour le dimanche et 27,60 euros HT pour la surveillance de nuit le dimanche ;

Lot 3 – Sécurité statique : entreprise PROXIMO SECURITE (63170 AUBIERE) pour un montant unitaire par heure 23,00 euros HT pour la surveillance de jour, de 25,30 euros HT pour la surveillance de nuit et la surveillance de jour le dimanche et 27,60 euros HT pour la surveillance de nuit le dimanche ;

Lot 4 – Location de structures scéniques : entreprise TRANSIT 2 (63430 PONT-DU-CHÂTEAU) pour un nombre maximum de scènes pouvant être commandés de 4 à appliquer en fonction des prix unitaires par scène indiqués dans le bordereau des prix unitaires ;

Lot 5 – Location de son, lumière et backline : entreprise STS (63430 PONT-DU-CHÂTEAU) pour un nombre maximum de dispositif par scène pouvant être commandés de 4 pour la sonorisation et 4 pour l'éclairage. Les prix seront à appliquer en fonction des prix unitaires par scène indiqués dans le bordereau des prix unitaires ;

Lot 6 – Location de WC publics-toilettes écologiques et urinoirs : entreprise SARL CAUX LOC (76890 BEAUVAL-EN-CAUX) pour un montant total de 7 687,00 euros HT.

ARTICLE 2 :

La présente décision :

- Fera l'objet d'un rendu d'utilisation de la délégation devant le Conseil Municipal au cours de sa prochaine séance publique ;
- Sera transmise en sous-préfecture, au titre du contrôle de légalité.

Fait à THIERS, le

16 JUIN 2026

Le Maire,



Francis ROUX

